Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20170629-2017-06-29_002-DE

Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2017-06-29 002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017 Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79 Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Jean-Yves PIAN Mme Claudine DAL MOLIN M. Pierre PRIBETICH Mme Stéphanie MODDE M. Yves-Marie BRUGNOT M. Thierry FALCONNET Mme Françoise TENENBAUM M. Guillaume RUET M. Patrick CHAPUIS Mme Christine MARTIN M. Louis LEGRAND Mme Nathalie KOENDERS Mme Lê Chinh AVENA M. Patrick ORSOLA M. Rémi DETANG Mme Hélène ROY Mme Florence LUCISANO M. Jean DUBUET Mme Catherine HERVIEU M. Georges MAGLICA M. José ALMEIDA M. Joël MEKHANTAR Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Jean-François DODET Mme Sladana ZIVKOVIC M. Jacques CARRELET DE LOISY Mme Colette POPARD M. Jean-Claude DECOMBARD Mme Céline TONOT M. Jean-Philippe MOREL M. André GERVAIS M. Denis HAMEAU M. Frédéric FAVERJON M. Christophe BERTHIER M. Nicolas BOURNY M. Didier MARTIN M. Laurent BOURGUIGNAT M. Jean-Louis DUMONT M. Dominique GRIMPRET M. François HELIE M. Patrick BAUDEMENT M. Jean-Patrick MASSON Mme Chantal OUTHIER M. Dominique SARTOR Mme Badiaâ MASLOUHI M. Emmanuel BICHOT Mme Michèle LIEVREMONT M. Benoît BORDAT Mme Fréderika DESAUBLIAUX M. Gilbert MENUT Mme Anne DILLENSEGER M. Hervé BRUYERE Mme Noëlle CAMBILLARD M. Charles ROZOY M. Jean ESMONIN M. Cyril GAUCHER. M. Patrick MOREAU Mme Sandrine RICHARD

Membres absents:

M. François DESEILLE M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA Mme Chantal TROUWBORST Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN Mme Louise MARIN Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS Mme Lydie CHAMPION Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC M. Damien THIEULEUX M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT M. Philippe BELLEVILLE Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE M. Adrien GUENE Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT

GD2017-06-29 002 N°2 - 1/5

Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON.

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Compte de Gestion 2016 - Approbation

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Président qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Trésorier du Grand Dijon (désormais Dijon Métropole), comptable public.

Conformément à l'article L5217-10-10 du code général des collectivités territoriales, « (...) le conseil de la métropole arrête le compte de gestion de l'exercice clos » préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la métropole (ex-communauté urbaine pour l'exercice 2016).

Il comprend trois parties:

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;
- la troisième est le bilan.

Après examen par la commission des finances, le conseil de la métropole :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- d'autre part, après s'être assuré que le Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

DÉLIBÈRE:

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celle de la journée complémentaire ;
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière décrite ci-après.

GD2017-06-29 002 N°2 - 2/5

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	815 626,42	Fonds propres	689 547,11
Actif circulant	46 145,49	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	172 524,80
Comptes de régularisation	388,61	Comptes de régularisation	88,61
Total	862 160,52	Total	862 160,52

BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DES PRODUITS INERTES ET DES DASRI

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	7 071,32	Fonds propres	6 859,76
Actif circulant	1 040,60	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	1 249,08
Comptes de régularisation	0,00	Comptes de régularisation	3,08
Total	8 111,92	Total	8 111,92

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	437 694,23	Fonds propres	240 207,75
Actif circulant	20 401,14	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	218 809,99
Comptes de régularisation	934,12	Comptes de régularisation	11,76
Total	459 029,49	Total	459 029,49

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 912,71	Fonds propres	3 184,37
Actif circulant	1 520,90	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	249,25
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	3 433,62	Total	3 433,62

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO ALTERNATEUR

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	6 439,07	Fonds propres	4 804,96
Actif circulant	3 216,71	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	4 850,82
Comptes de régularisation -		Comptes de régularisation -	
Total	9 655,78	Total	9 655,78

GD2017-06-29_002 N°2 - 3/5

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	64 667,03	Fonds propres	63 975,17
Actif circulant	194,78	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	886,63
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	64 861,80	Total	64 861,80

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	65 005,67	Fonds propres	70 473,88
Actif circulant	7 243,21	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	1 775,00
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	72 248,88	Total	72 248,88

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	28 834,01	Fonds propres	13 856,79
Actif circulant	3 011,17	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	17 984,33
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	4,06
Total	31 845,18	Total	31 845,18

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	-
Actif circulant 35	5,40	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	35,40
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total 35	5,40	Total	35,40

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	-
Actif circulant	485,35	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	485,35
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	485,35	Total	485,35

GD2017-06-29_002 N°2 - 4/5

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-10-10;

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'approuver** le compte de gestion pour 2016 pour le budget principal et les budgets annexes présentés par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole.

Scrutin: Pour: 72 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 13 PROCURATION(S)

GD2017-06-29_002 N°2 - 5/5